



Communiqué de presse

Jeudi 6 mai 2021

Une ville plus accessible avec le dispositif ACCEO



Téléchargez l'application



La ville de Tarbes, en lien avec la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), facilite l'accès aux services pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques ou sourdaveugles.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale menée par la Ville pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap par le biais du service Accessibilité, en lien avec Gérard Trémège, Maire de Tarbes et président de la CATLP, l'adjointe au Maire en charge du Handicap, de l'Accessibilité et de la Ville inclusive, ainsi que la Commission communale pour l'accessibilité.

ACCEO, qu'est-ce que c'est ?

Cette solution rend la Collectivité plus accessible en permettant aux personnes sourdes et malentendantes de contacter les principaux accueils téléphoniques de la Mairie.

Le service est rendu gratuitement via une plateforme Internet ou une application (Google Play ou Apple Store). Il est disponible sur ordinateur, tablette et smartphone.

Les équipements doivent être dotés d'une connexion internet, d'une webcam et d'un micro. Au moment de l'appel, les deux interlocuteurs sont mis en relation avec un interprète Acceo qui traduit simultanément les échanges. Ainsi, les conversations peuvent se dérouler simplement et en temps réel grâce à l'interface adaptée.



3 modes de communication sont proposés :



La Transcription Instantanée de la parole (TIP)

Vous souhaitez vous exprimer oralement ? Parlez directement à votre interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont écrits instantanément sur votre écran par un opérateur Acceo.



La visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF)

L'opérateur, en temps réel, traduit oralement ce que vous signez et en retour, vous signe les propos de votre interlocuteur.



Le visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LfPC)

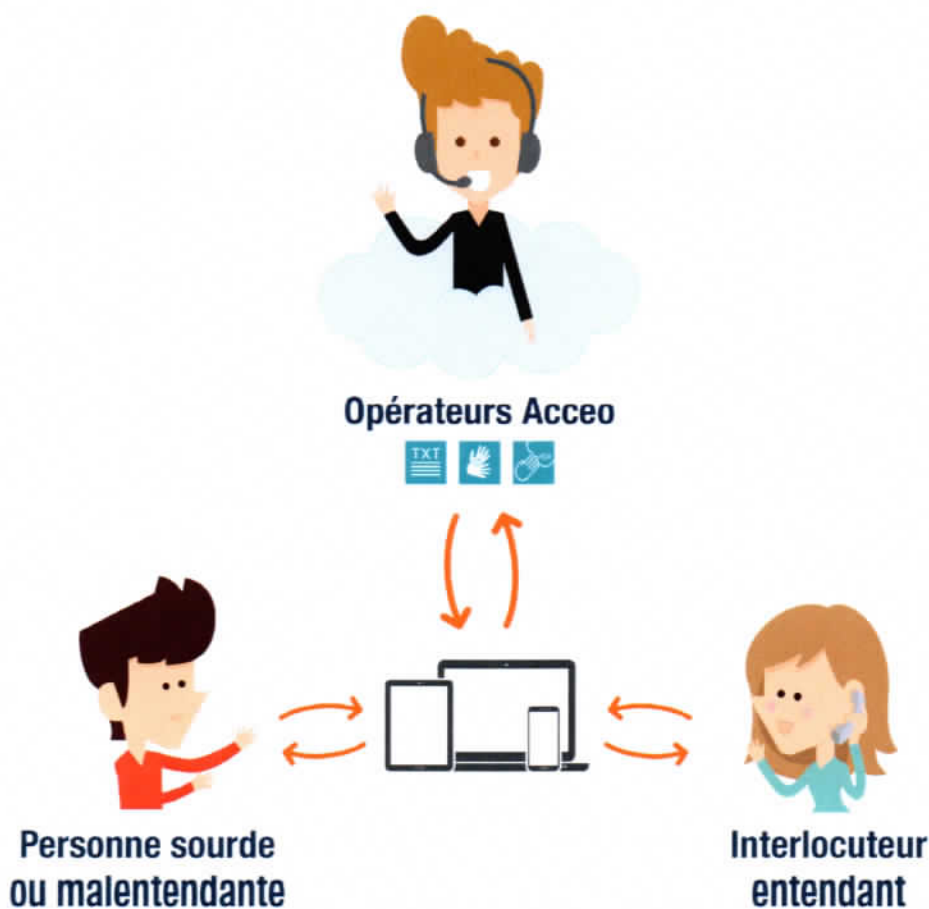
Parlez directement à votre interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont codés instantanément sur votre écran par un opérateur Acceo.

Comment ça marche ?

Depuis l'application ACCEO, le site internet ACCEO ou la page dédiée sur le site tarbes.fr :

1. Je choisis le service municipal avec lequel je souhaite être mis en relation (Standard général, Centre communal d'action social - CCAS, Pôle sécurité ou service Accessibilité).
2. Je suis mis en relation avec un opérateur Acceo (visio-interprète ou e-transcripteur) qui contacte directement l'établissement ou le service souhaité par téléphone.
3. La conversation démarre : l'opérateur Acceo traduit ou transcrit tous les échanges en simultané.

Pour tester ou bénéficier du service, rendez-vous sur la page : www.acce-o.fr/client/tarbes



Les services municipaux joignables par ce dispositif :

- Standard de la Mairie
- CCAS
- Pôle sécurité
- Service Accessibilité

Cette liste est susceptible d'évoluer pour permettre un accès direct à d'autres services municipaux.

L'ensemble des informations sur le dispositif ainsi que les services accessibles sont mis à jour sur le site internet de la Ville, dans la rubrique Mon quotidien / Tarbes accessible et inclusive.

Un dispositif accessible mis en place avec la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

A l'issue du Conseil Communautaire du 30 septembre 2020, la CATLP a voté la mutualisation avec les communes membres du dispositif d'accessibilité aux sourds et malentendants.

Ainsi, la CATLP finance ce dispositif pour l'ensemble des communes du territoire afin d'assurer l'accès à un plus grand nombre d'établissements et de structures pour tous, indépendamment de leurs handicaps.

Les agents d'accueil ainsi que l'ensemble des structures disposant de la solution Acceo ont d'ores et déjà participé à des sessions de formation leur permettant d'être parfaitement préparés aux appels émis par le dispositif.

La Ville de Tarbes, par l'intermédiaire du service Accessibilité, assure le suivi opérationnel, l'information et la sensibilisation au niveau municipal, ainsi que le lien avec la Commission communale pour l'accessibilité.